

# DOCUMENT DE QUESTIONS ET RÉPONSES NO. 1

## RÉIMAGINER LA RUE COMMERCANTE

### Concours d'idées en design urbain pour le réaménagement de la rue Notre-Dame, à Lachine

5 mai 2021

---

#### Question 1

**Q:** Pourquoi aucun honoraire ne seront remis à l'étape de l'appel de propositions?

**R:** L'objectif de ce projet est de faire participer la communauté des designers à un exercice de consultation en amont de la conception d'un projet, au même titre que des citoyens, des commerçants et d'autres professionnels prendront du temps pour participer à des activités et rédiger des mémoires plus tard cet été. Le processus de concours d'idées vise à faciliter la participation des designers à ce type d'initiative. Bien que les propositions soumises puissent servir d'intrant lors de la conception ultérieure, le concours d'idées reste un exercice consultatif. Nous tenons aussi à favoriser l'émergence de la relève. Les concours réalisés par le biais d'un appel de candidatures tendent à favoriser la sélection d'équipes reconnues tandis que les processus basés sur un appel de propositions anonymes, bien que nécessitant parfois un travail de préparation supplémentaire à un appel d'offres ou à un appel de candidatures, permettent de diversifier les occasions des projets pour une plus grande variété de firmes ou d'équipes. Il s'agit ainsi d'un outil pour ouvrir l'accès aux contrats municipaux.

#### Question 2

**Q:** Nous aimerions savoir si la rencontre d'informations du 10 mai sera disponible en différée. Celle-ci sera-t-elle fait sous le format visioconférence?

**R:** Vous référer à la section 3.2.2 du *Règlement*. Oui, la séance sera enregistrée et rendue disponible aux *Concurrents* inscrits par la suite. De plus, les questions et réponses seront compilées dans un rapport synthèse qui sera également transmis aux *Concurrents* inscrits.

#### Question 3

**Q:** Sommes-nous admissibles au concours en tant qu'architectes paysagistes ou designers indépendant.e.s ?

**R:** Vous référer à la section 3.1.1 du *Règlement*. Une *Équipe* peut être composée de *Firmes*, de personnes ou des deux qui sont admissibles au concours selon les conditions qui figurent au *Règlement*. Dans votre cas vous seriez admissibles au concours en tant qu'*Équipe* si celle-ci respecte les conditions suivantes :

- Est composée minimalement de deux (2) *Designers*;

- Est composée d'au moins un (1) *Designer répondant* qui rencontre une des exigences suivantes :
  - Membre en règle d'un ordre ou d'une association professionnelle dans les domaines de l'aménagement et du design (architecture, architecture de paysage, urbanisme, design urbain, design de l'environnement);

ou

- Diplômé d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets dans les domaines de l'aménagement et du design (architecture, architecture de paysage, urbanisme, design urbain, design de l'environnement).

#### Question 4

**Q :** Les documents du concours sont-ils disponibles en version anglaise?

**R :** Conformément à la loi applicable au Québec, tous les documents du concours sont rédigés en français et n'ont pas été traduits aux fins de ce concours. Le formulaire d'inscription est également disponible en version française uniquement. Cependant, nous avons fourni [un résumé des informations en anglais](#). De plus, le jury se tiendra en français et les propositions devront être soumises en français. Une version anglaise peut également être soumise, mais la version française prévaudra en cas d'interprétations contradictoires. Toutes les communications orales et écrites relatives aux services professionnels rendus dans le cadre des ententes de services professionnels des gagnants doivent être en français.

#### Question 5

**Q :** Concernant les attestations d'admissibilité à fournir par les *Concurrents* (section 3.3.1 du *Règlement de concours*), est-ce que celles-ci doivent nécessairement être issues d'un ordre ou d'une association professionnelle dans les domaines de l'aménagement et du design basé au Québec ?

**R :** Non, les attestations de membre agréé d'un ordre ou d'une association professionnelle hors Québec seront également acceptées.

#### Question 6

**Q :** Pour la séance d'information du 10 mai, je comprends que nous aurons juste à nous connecter au lien qui est dans la documentation ? Il n'y a rien à télécharger au préalable ? Ce sera sur quelle plateforme? Est-ce que le nombre de participants par équipe est limité ?

**R :** Oui, vous n'aurez qu'à utiliser le [lien](#) fourni dans le *Règlement* ou sur la page du concours. Vous serez redirigé vers une page dédiée au concours sur la plateforme « Visioweb », spécialisée pour les webinaires. Aucun téléchargement préalable n'est requis et il n'y a pas de limitation du nombre de participants par équipe.